



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer**

SERVICE EAU ET BIODIVERSITE  
Pôle Police de l'Eau

Rennes, le 11 5 JAN. 2024

Affaire suivie par : Johan ADAM  
Tél. : 02 90 02 31 58  
Courriel : [johan.adam@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:johan.adam@ille-et-vilaine.gouv.fr)

**Le directeur**  
à  
**Monsieur le Président de l'EPTB Vilaine**  
Boulevard de Bretagne – BP 11  
56130 LA ROCHE BERNARD

**Recommandé avec AR**

**Objet :** Mise en œuvre du contrat territorial Eau de l'unité de gestion Vilaine Ouest - Réalisation de diagnostics hydromorphologiques de cours d'eau – Demande d'autorisation de pénétrer sur des propriétés privées

**N/Réf :** -

**P.J. :** Arrêté préfectoral

Monsieur Le Président,

Vous avez demandé, par courriel en date du 21 décembre 2023, auprès de mon service, que plusieurs agents de votre collectivité puissent bénéficier d'une autorisation pour pénétrer dans les parcelles privées closes et non closes, en vue de la réalisation des diagnostics cités en objet, sur plusieurs communes situées au sein du territoire couvert par l'Unité de Gestion Vilaine Ouest d'Eaux & Vilaine.

Cette demande s'inscrit dans un objectif d'amélioration de la connaissance du fonctionnement des hydrosystèmes du territoire et de la réalisation de futurs travaux de restauration des milieux aquatiques, encadrés par les arrêtés préfectoraux du 27 février 2023 et 15 septembre 2023 (déclaration loi sur l'eau et déclaration d'intérêt général des travaux).

Dans le cadre de cette instruction et après échange contradictoire, je vous adresse pour attribution l'arrêté préfectoral autorisant les agents d'EAUX & VILAINE, listés de manière nominative, à pénétrer dans les parcelles non closes ou closes, à l'exception des immeubles à usage d'habitation, situées au sein des communes concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le chef du Service Eau et Biodiversité**  
**Benoit ARCHAMBAULT**